Réunion ordinaire du Conseil Municipal

12/12/2025

Début à 19h00

Présents : Mme AUXERRE Céline, M. LABONNE Didier, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice

Absents (excusés) : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, Mme MEUNIER Elise, M. FERREIRA Manuel

Pouvoirs : M. AMBLARD donne pouvoir à M DECOMBE ; M. FERREIRA donne pouvoir à M. DUMONT

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention contrôle des poteaux incendie avec SEMERAP

1. **Approbation du PV du conseil du 03/11/2025**

- Signature du contrat ALCOME
- Modificatif du statut du SBL
- Mise à jour du RIFSEEP
- DM budgétaire
- Caméra de surveillance
- Mise en place d'une participation communale pour la complémentaire santé des agents
- Questions diverses

2. **Remise gracieuse de créance**

Délibération purement administrative car les poursuites ont déjà été abandonné.

Portal : 75€ correspondant à un encart publicitaire qu'il n'avait pas souhaité renouveler et qui avait été reconduit.

ATS / 19.63€ correspondant aux frais d'huissier qui ont été appliqué suite à un retard de paiement pour un encart publicitaire.

Vote à l'unanimité pour l'annulation de créance pour un montant total de 94.63€

3. **Mise en place des ASA**

Délibération faite les 26 septembre accordant des autorisations d'absence spéciaux pour les agents publiques. (Mariage, décès, etc.). Celle-ci a été soumise et validée par le CST en première instance.

Vote à l'unanimité pour la mise en place des ASA.

4. **DM4 pour chapitre 012**

Frais de personnel prévu insuffisant en raison d'une forte augmentation des cotisations ainsi que celle de l'assurance statutaire.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	*Nature*	*Montant*
D F 012	*DEPENSES DE PERSONNEL*	*8259€*
D F 65	*AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*	*2895€*
	Total	***11154€***

Chapitre 65 : indemnité et cotisation des élus (pour l'instant il n'est pas déficitaire mais il s'agit du même chapitre pour payer le périscolaire et il sera en déficit si on ne l'alimente pas maintenant)

CREDITS A REDUIRE

Imputation	*Nature*	*Montant*
D F 011 6011	***CHARGES GENERALES***	***11059.37€***
D F 67 673	***TITRES ANNULES***	***94.63€***
	Total	***11154€***

Chapitre 67 : DM faites lors du dernier CM inutile car on a modifié l'imputation budgétaire pour les créance de PORTAL et ATS

Vote à l'unanimité

5. DM5 paiement des vols de câbles électriques

La réparation de l'éclairage public a été effectué la semaine du 1er au 6 décembre.

L'acompte à payer est de 9000€. Ces derniers n'étaient pas prévisibles lors du vote du BP.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
D I 2324 O 10066	ECLAIRAGE PUBLIC	6325.26€
	Total	**6325.26€**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
D I 2151 O 10063	VOIRIE	6325.26€
	Total	**6325.26**

Vote à l'unanimité

6. Autorisation pour engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP26

La section de fonctionnement peut être liquidée sur le BP 25 jusqu'à fin janvier sur les bases du BP N-1, ce qui n'est pas le cas pour la section investissement.

Pour l'investissement le BP se clôture le 31/12/25.

Cette délibération permet de payer et/ou commencer à investir avant le vote du BP26 (avril) sur des projets prévus sur 2025 et n'ayant pas été fini ou entamé en temps voulu.

La limite des dépenses correspond à 25% du BP de l'année précédente, soit :

Chapitres / Opé	Inscription BP 25	Imputation	Autorisation d'ouverture de crédits (25% maximum)
10076 Cimetière	6000€	2116	1500€
10066 EP	38966.27€	204182	9741.55€
10063 Voirie	15668.06€	2151	3917€
TOTAL			15158.55€

Cette délibération nous permettra surtout de payer le solde de la réparation des éclairages publics.

Vote à l'unanimité

7. Tarif des concessions cinéraires

La mairie a déjà fait construire 2 cave-urne au pieds du columbarium. Leurs tarifs ont été défini par la délibération du 12 avril 2024.

15 ans	200€
30 ans	450€
50 ans	800€

Il est proposé dans un premier temps de supprimer la période de 15ans, trop courte pour que les gens puissent faire de réels travaux.

Ensuite, il est évoqué l'installation d'une partie de 10m² réservée aux cave-urnes dans le cimetière suivant le plan annexe.

Le prix de ces cave-urnes ne peut pas être le même que ceux près du columbarium car toute la maçonnerie sera au frais du concessionnaire.

Proposition de tarifs :

30 ans	100€
50 ans	200€

Vote à l'unanimité

8. Convention avec la SEMERAP pour le contrôle des bornes incendies.

La convention actuelle se termine au 31/12/2026, la SEMERAP nous demande de statuer sur une reconduction de convention avec eux.

La différence majeure est qu'actuellement les contrôles sont annuels alors qu'à partir de 2027 ceux-ci seront une fois tous les deux ans.

Le tarif de ce service correspond à 38.80€ HT par borne.

Vote à l'unanimité pour la reconduction de cette convention

9. **Questions diverses**

a) *Circulation dans le bourg*

Le nouveau sens interdit sur une partie de la rue des Granges a été posé et est aujourd'hui suppléé de flèches indiquant le sens unique.

Pour finir le nouveau sens de circulation dans le bourg, il manque encore 3 panneaux qui sont commandés :

- Un sens interdit à mettre dans le sens de la descente de la rue du Verger. Les flèches de sens unique au sol ont déjà été peintes.
- Un sens unique au niveau de l'intersection entre la rue des granges et la rue du verger pour souligner la nouvelle circulation de cette portion de route
- Une interdiction de tourner à droite qui sera installé entre le croisement de l'impasse des granges et la rue des granges.

Depuis que notre employé communal a peint les flèches au sol, les habitants semblent avoir bien pris l'habitude du nouveau sens de circulation. Certains habitants ont fait remonter qu'il y avait un passage plus intense au niveau de la petite rue des caves. Laissons un peu de temps pour voir si les passages sont nuisibles. En fonction une nouvelle action pourra être envisagée.

b) *Réparation des câbles électriques*

Depuis cette semaine les lumières sont revenues ! Après une négociation intense avec Bouygues qui s'occupe de la maintenance de nos EP, les réparations ont enfin eu lieu et les éclairages de Noël ont pu être mis en marche.

Afin de limiter les risques d'une récidive, la mise en place de l'éclairage toute la nuit a déjà été demandé et devrait être mise en place rapidement.

c) *Salle des fêtes*

La cuisine est quasiment finie ! Le lave-verre est installé et le pommeau de l'évier a été changé. Il manque uniquement l'installation de grille perforée à installer dans l'évier, cela sera fait prochainement.

La climatisation va être nettoyée et les filtres changés début 2026.

d) *Locataires.*

Les baux vont être remis aux normes. Ni révisés ni augmentés mais remis au point niveau législatif, car les anciens baux effectués ne sont pas réglementaires et pourraient être problématique d'un point de vue assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02

Le Maire	**La secrétaire de séance**
Emeric DECOMBE	Maryse TARRIT